

LES POINTS-CLES DU PROJET DE MARCHÉ (RC + CCAP)

	Objet	Prestations de service de sécurité humaine, sécurité incendie, télésurveillance et télé vidéosurveillance
	Pouvoir adjudicateur	Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) de Nouvelle-Aquitaine, assisté de la Plate-forme régionale des Achats (PFRA)
	Bénéficiaires	☒ Services de l'État ☒ Certains établissements publics de l'Etat
	Lieu d'exécution	Nouvelle Aquitaine
	Type de contrat	Lots n°1 à 7 : Accord-cadre multi-attributaires exécuté par marchés subséquents (prestations récurrentes) et bons de commande en cascade (prestations ponctuelles). Lots n°8 à 10 : Accord-cadre mono-attributaire exécuté par bons de commande.
	Allotissement	☒ 10 lots géographiques et techniques
	Durée de l'accord-cadre	☒ 4 ans maximum ☒ Période ferme : 2 ans à compter de la date de notification ☒ Reconduction : tacite chaque année – 2 fois
	Durée des marchés subséquents	12 mois ou 24 mois reconductible dans la limite de 4 ans maximum
	Montant annuel estimatif	Entre 8 000 €HT et 1 400 000 €HT selon les lots
	Montant maximum sur durée du marché	Entre 80 000 €HT et 14 000 000 €HT selon les lots
	Forme de groupement autorisé	☒ Groupement solidaire ☒ Groupement conjoint solidaire
	Variantes	sans
	Actions d'insertion	☒ Lot n°7 (IGH) : heures d'insertion à réaliser sur la durée de l'accord-cadre ☒ Tous les autres lots : Liste d'actions d'insertion à réaliser (au choix)
	Considérations environnementales et sociales	☒ Critères de sélection ☒ Spécifications techniques ☒ Conditions d'exécution
	Délai d'exécution	Marché subséquent (prestations récurrentes) : Les prestations devront débuter à la date indiquée dans le marché subséquent. Bons de commande (prestations ponctuelles) : • délai de remise du devis : < 48 heures hors cas d'urgence < 4 heures en cas d'urgence • délai de démarrage des prestations : Inférieur ou égal à 8 jours hors cas d'urgence < 24 heures en cas d'urgence
LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)		
	Mode de passation	Marché à procédure adaptée (MAPA) passé en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique

	Négociation	Sans
	Délai de validité des offres	150 jours
	Critères de sélection	Prix : 50% Valeur technique : 40% Critère environnemental : 10%
LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)		
	Forme des prix	Unitaire (prix plafond) pour les marchés subséquents Unitaire (fixe) pour les bons de commande
	Variation des prix	Révision au 1 ^{er} janvier de chaque année, à compter du 1 ^{er} janvier 2028
	Conditions tarifaires	☒ Prix définis au Bordereau de Prix Unitaire (BPU).
	Suivi/pilotage	☒ <u>A la demande de l'acheteur (par site)</u> • Délai de mise en œuvre • Conformité des livrables • Traitement et réactivité sur incidents • Suivi des effectifs et continuité de service ☒ Plan de progrès annuel : amélioration technique, environnementale, qualité de service.
	Avance	Accordé par bon de commandes : ☒ 5% pour entreprises hors PME ☒ 30 % pour PME